

Mobinil (Égypte) : France Télécom demande à Orascom Telecom de cesser son agitation médiatique et de se conformer à la sentence de la CCI

France Telecom demande une nouvelle fois à Orascom Telecom de se conformer à la sentence arbitrale rendue à son encontre par la Chambre de Commerce Internationale (CCI) suite à un litige qu'il lui-même initié en 2007. En outre, France Télécom souhaite qu'Orascom Telecom cesse sa campagne médiatique afin de retrouver un climat de sérénité plus propice à la conduite de discussions constructives avec les autorités égyptiennes.

délai d'exécution

La sentence de la Chambre de Commerce Internationale n'a pu être exécutée avant le 10 avril 2009 en l'absence de toute information certifiée sur la levée du nantissement des actions Mobinil détenues par Orascom Telecom. A ce jour, les registres de Mobinil indiquent que ces actions sont toujours nanties au profit des banques créancières d'Orascom Telecom. Le tribunal arbitral ne prévoit pas de date butoir pour l'exécution de cette sentence mais a fixé une astreinte de 50 000 dollars par jour pour Orascom Telecom à partir du 10 avril 2009 jusqu'à la date de bonne exécution. France Télécom a, pour sa part, envoyé à plusieurs reprises des certificats de sa banque attestant de la disponibilité des fonds nécessaires au transfert des actions de la holding Mobinil. France Télécom a également proposé d'établir un dialogue tripartite avec Orascom Telecom et ses banques créancières en vue d'accélérer la levée du nantissement et permettre l'exécution de la sentence.

prochaines étapes

Dès qu'Orascom Telecom se sera conformé à la sentence arbitrale, France Télécom souhaite reprendre le dialogue avec les autorités de marché égyptiennes, pour parvenir à la mise en œuvre d'une offre équitable pour les actionnaires minoritaires d'ECMS, notamment les actionnaires individuels.

Enfin, France Telecom, qui contrôle Mobinil et en est l'actionnaire majoritaire depuis l'origine, rappelle qu'il n'a jamais cherché à se séparer de son partenaire. Une fois la sentence exécutée et le dialogue réengagé avec les autorités égyptiennes, France Télécom recherchera le meilleur partenaire égyptien pour poursuivre le fantastique développement de l'opérateur mobile ECMS.

A propos de France Télécom

France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, a réalisé un chiffre d'affaires de 53,5 milliards d'euros en 2008. Il sert plus de 182 millions de clients dans 30 pays, dont 123 millions de clients Orange, la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent. A fin 2008, le Groupe comptait 122 millions de clients du mobile et 13 millions de clients ADSL en Europe. Orange est le troisième opérateur mobile et le premier fournisseur d'accès Internet ADSL en Europe et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales, sous la marque Orange Business Services.

La stratégie du Groupe est fondée sur la convergence et l'innovation. Elle se caractérise par la maîtrise des coûts et vise à faire d'Orange l'opérateur intégré de référence pour les services de télécommunications en Europe. Aujourd'hui, le Groupe reste concentré sur son cœur de métier d'opérateur de réseau, tout en développant ses positions sur des nouvelles activités de croissance. Afin de répondre aux attentes des clients, le Groupe s'efforce de fournir des produits et des services simples et conviviaux, grâce à son modèle de performance durable et responsable qui peut s'adapter aux conditions d'un éco-système en pleine mutation. France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur Euronext Paris (compartiment A) et sur le New York Stock Exchange.

Pour plus d'informations : www.orange.com, www.francetelecom.com, www.orange-business.com

Contacts presse Béatrice Mandine, 01 44 44 93 93, beatrice.mandine@orange-ftgroup.com
Bertrand Deronchaine, 01 44 44 93 93, bertrand.deronchaine@orange-ftgroup.com

